



Child Protection Procedures

In today's changing world and the ever increasing concerns raised by parents about the safety and security of their children, please be aware of our guidelines to help you in the role of child protection.

Immediately after the birth of your baby:

- Identical identification bands are attached to the baby's ankle and to the mother's wrist
- Babies are never left unsupervised
 - **Rooming-in Policy:** while you are in the hospital, you and your baby are not to be separated. All baby care, i.e. feeding and bathing, are done by the mom with support and help from the nurses.

All staff must explain every time they remove your baby:

- the reasons for removal. You have the right to be present at all tests performed on your baby
- where they are going
- for how long
- who is responsible for direct supervision of the baby
- identification bands are checked before separation, and when the baby is returned to the mother.

Hospital records are made within hours of the birth of the baby and are available to you before you leave the hospital (crib card):

- Time and date of birth
- Length and weight
- Unique physical characteristics

Procédures de protection des enfants

Puisque notre monde est en constante évolution et que les parents se questionnent de plus en plus sur la sécurité de leurs enfants, nous vous suggérons les directives suivantes qui vous aideront à assurer la protection de votre enfant.

Immédiatement après la naissance:

- Des bracelets d'identification identiques sont fixés à la cheville du bébé et au poignet de la mère.
- Les bébés ne sont jamais laissés sans supervision.
 - **Politique de cohabitation:** pendant votre séjour à l'hôpital, vous et votre bébé n'êtes pas censés être séparés. Tous les soins de bébé (alimentation, bain, etc.) sont prodigués par la mère avec l'aide et le soutien des infirmières.

Chaque fois qu'un membre du personnel emmène votre bébé, il est tenu de vous expliquer:

- pourquoi il le prend (vous avez le droit d'assister à tous les examens que subit votre bébé);
- où il l'emmène et pour combien de temps;
- qui est responsable de la supervision immédiate de votre bébé;
- le personnel doit également vérifier les bracelets d'identification avant la séparation et dès le retour du bébé.

L'hôpital ouvre un dossier dans les heures suivant la naissance de votre bébé et vous remet les renseignements ci-dessous avant votre départ:

- Heure et date de la naissance
- Longueur et poids
- Caractéristiques physiques

All healthcare staff must wear visible color photo identification badges

Transport procedures:

- Babies must not be carried, they must be pushed in a bassinet
- Only authorized staff are allowed to transport the baby
- Non-staff persons who are allowed to transport the baby, are the mother and father.

Visiting hours and rules:

- 11:00 a.m. to 8:00 p.m.
- We recommend only mother and father hold the baby. However, other visitors may hold your baby, with your permission
- After 8:00 p.m., all entrances to the facility are locked, except the front entrance.

All security and child protection features of this facility are supported by the 24-hour rooming-in policy that gives the mother responsibility for the care and welfare of her newborn baby.

If you need more information:

- Call your health centre/Public Health Nurse,
or
- Call Health Links @
1-888-315-9257

If your condition changes or you feel that your symptoms are serious:

- Return to the Emergency Department Immediately
or
- Call an ambulance: (911)

Les membres du personnel doivent porter une carte d'identité visible munie d'une photo en couleur.

Procédure en cas de transport:

- Les bébés ne doivent pas être portés; ils doivent plutôt être poussés dans un lit sur roulettes.
- À part le personnel autorisé, seulement la mère et le père peuvent transporter le bébé.

Heures de visite et règlements:

- Entre 11 h et 20 h
- Nous recommandons que les parents soient les seuls à prendre le bébé. Cependant, ils peuvent permettre à certains visiteurs de le tenir.
- Après 20 h, toutes les entrées de l'établissement sont fermées, sauf l'entrée principale.

Dans cet établissement, les mesures de sécurité et de protection des enfants sont soutenues par notre politique de cohabitation qui accorde à la mère la responsabilité des soins et du bien-être de son nouveau-né.

Pour plus de renseignements :

- Communiquez votre centre de santé/Infirmière de la santé publique,
ou
- Composez le numéro d'Info santé:
1 888 315-9257

Si vous notez une modification de votre état de santé ou que vous avez l'impression de manifester des symptômes graves:

- Retournez immédiatement au service des urgences,
ou
- Appelez une ambulance: (911)